



# Conseil économique et social

Distr. générale  
7 janvier 2010  
Français  
Original: anglais

## Commission économique pour l'Europe

## Organisation mondiale de la santé Bureau régional pour l'Europe

### Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement

Comité directeur du Programme paneuropéen  
sur les transports, la santé et l'environnement

#### Septième session

Genève, 22 et 23 octobre 2009

### Rapport sur les travaux de la septième session du Comité directeur du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement

#### Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1	2
A. Participation.....	2	2
B. Questions d'organisation.....	3–8	2
II. Déclaration d'Amsterdam.....	9–10	3
III. Mécanismes de mise en œuvre et plan de travail.....	11–44	3
A. Mécanismes de mise en œuvre.....	11–23	3
B. Plan de travail du PPE-TSE: propositions de projet et contraintes budgétaires (2009-2014).....	24–44	5
IV. Cadre institutionnel.....	45–47	9
V. Options de financement.....	48–49	9
VI. Stratégie de communication.....	50–52	10
VII. Renforcement des synergies avec d'autres organisations internationales et processus....	53–54	10
VIII. Activités de la Commission européenne.....	55–56	10
IX. Questions diverses.....	57	11
X. Dates de la prochaine session.....	58	11
Annexe		
Rapport de la onzième réunion du Bureau du Comité directeur.....		12

## I. Introduction

1. À sa septième session, le Comité directeur du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE) a examiné, entre autres, les conclusions de la troisième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement (Amsterdam, 22 et 23 janvier 2009), les buts prioritaires du programme et les mécanismes de mise en œuvre du plan de travail et des projets du PPE-TSE. Il a étudié la structure institutionnelle du PPE-TSE et s'est demandé comment il pourrait devenir un espace pour l'échange de bonnes pratiques sur des sujets ayant trait aux quatre buts définis dans la Déclaration d'Amsterdam (ECE/AC.21/2009/2-EUR/09/5086385/2, annexe).

### A. Participation

2. Ont participé à la session les représentants des 22 pays suivants: Albanie, Allemagne, Autriche, Bulgarie, Croatie, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, France, Géorgie, Hongrie, Kirghizistan, Lettonie, Norvège, Pays-Bas, République de Moldova, République tchèque, Slovaquie, Suisse, Tadjikistan et Ukraine. Un représentant du Programme des Nations Unies pour l'environnement était présent.

### B. Questions d'organisation

3. Les participants ont été accueillis par la Directrice adjointe de la Division de l'environnement, du logement et de l'aménagement du territoire et le chef de la Section des transports durables de la Division des transports de la Commission économique pour l'Europe (CEE) et par la Directrice par intérim du Bureau régional de l'Organisation mondiale de la santé pour l'Europe (OMS/Europe). Des changements de personnes au sein du secrétariat du PPE-TSE ont été annoncés, à savoir: M<sup>me</sup> Brinda Wachs de la CEE succéderait à M<sup>me</sup> Ella Behlyarova, et M<sup>me</sup> Sonja Kahlmeier de l'OMS/Europe à M. Christian Schweizer.

4. Le Bureau du Comité directeur s'est réuni le 23 octobre 2009 (voir annexe).

5. Le Comité directeur a adopté l'ordre du jour de sa septième session établi par le secrétariat du PPE-TSE en concertation avec le Bureau (ECE/AC.21/SC/2009/1-EUR/095088363/1).

6. Le Comité directeur a élu M<sup>me</sup> Juliette Ng-A-Tham, Coordinatrice principale, Direction de l'environnement, de la gestion des risques et de la sûreté du Ministère du logement, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (Pays-Bas) comme Présidente, pour succéder à M. Vadim Donchenko, Directeur général de l'Institut national de recherche scientifique sur le transport routier (Fédération de Russie). Le Comité a exprimé sa gratitude à M. Donchenko pour sa présidence efficace.

7. Le Comité directeur a réélu les membres du Bureau et indiqué qu'une nouvelle représentante du secteur de l'environnement, M<sup>me</sup> Lisa Brodey, Première Secrétaire responsable de l'environnement, de la science et de la technologie, Section des affaires économiques et scientifiques de la Mission permanente des États-Unis d'Amérique à Genève (États-Unis d'Amérique) remplacerait un membre sortant du Bureau, M. Charles Ashley. Une nouvelle représentante du secteur des transports, M<sup>me</sup> Nadine Asconchilo, Ministère de l'écologie et du développement durable (France) remplacerait M. Marc Strauss. Il a été demandé aux délégations albanaise et britannique de désigner officiellement des représentants pour les secteurs de l'environnement et des transports pour succéder respectivement à M<sup>me</sup> Narin Panariti et à M. Nigel Dotchin, membres sortants.

8. Le Comité directeur a adopté le rapport sur les travaux de sa sixième session (Genève, 28 et 29 avril 2008; ECE/AC.21/SC/2008/9-EUR/08/5068055/9) et le rapport sur la dixième réunion de son Bureau (Rome, 7 et 8 juillet 2009; document informel n° 4).

## **II. Déclaration d'Amsterdam**

9. Le Comité a examiné les conclusions de la troisième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement (ECE/AC.21/2009/2-EUR/09/5086385/2). Un film court réalisé pour la réunion a de nouveau été projeté au Comité. Un représentant des Pays-Bas, pays hôte de la réunion, en a rappelé les grands messages, à savoir que: a) la conjoncture économique actuelle constituait une occasion unique pour les gouvernements de promouvoir des systèmes de transports performants; b) les accidents de la circulation routière représentaient la première cause de décès chez les jeunes; c) notre durée de vie à tous était écourtée de neuf mois du fait des effets de la pollution atmosphérique sur notre santé; et d) parallèlement, grâce à une mobilité urbaine durable, les villes peuvent devenir dynamiques et habitables. Il a rappelé combien il importait de créer des conditions institutionnelles propices à l'adoption de politiques intégrées en matière de mobilité durable.

10. Le Comité a estimé que cette troisième Réunion de haut niveau avait donné un nouvel élan politique au PPE-TSE et que les mécanismes adoptés récemment étaient importants pour mettre en œuvre le plan de travail et pour renforcer les capacités dont les États membres ont besoin pour atteindre les buts énoncés dans la Déclaration d'Amsterdam.

## **III. Mécanismes de mise en œuvre et plan de travail**

### **A. Mécanismes de mise en œuvre**

#### **1. Plans d'action nationaux pour les transports, la santé et l'environnement**

11. Le secrétariat a expliqué en quoi consistaient les plans d'action nationaux pour les transports, la santé et l'environnement, en faisant observer que ces plans constituaient les principaux mécanismes de mise en œuvre adoptés dans la Déclaration d'Amsterdam. Les plans d'action étaient destinés à fournir un cadre stratégique aux États membres pour élaborer des plans et programmes intégrés aux niveaux national et infranational qui couvrent les trois secteurs. Ils tenaient compte des incidences des transports sur la santé et l'environnement et visaient à accroître l'efficacité des transports.

12. Ces plans d'action, conçus pays par pays, pouvaient soit s'appuyer sur des plans d'action préexistants (plans d'action nationaux pour l'environnement et la santé, par exemple), soit être mis en œuvre indépendamment. Ils comprenaient des objectifs et délais précis. L'annexe II du document ECE/AC.21/SC/2009/7-EUR/09/5088363/7 recensait les éléments susceptibles de composer un plan d'action national pour les transports, la santé et l'environnement. Les cadres et processus politiques intersectoriels existants, comme les plans d'action pour l'environnement et la santé des enfants et les études de performances en matière d'environnement et de santé, pouvaient fournir des informations utiles sur les obstacles et les facteurs de réussite concernant l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action nationaux pour les transports, la santé et l'environnement.

13. Le représentant français a présenté le «Grenelle de l'environnement», en faisant observer qu'il ne s'agissait pas d'un plan national intégré pour les transports, la santé et l'environnement, mais plutôt d'un plan d'action pour la santé et l'environnement dans lequel avaient été intégrés certains aspects de la planification des transports. En France, la

démarche consistant à aborder la question de la mobilité durable par le biais d'une politique intégrée rencontrait un succès grandissant. Lancé en 2007, puis modifié pour prendre la forme d'un cadre axé sur l'avenir jusqu'en 2030, le «Grenelle de l'environnement» incluait des éléments de multimodalité associés à une stratégie nationale en faveur de l'écoconduite. Il incluait également des données sur la santé et encourageait l'activité physique, en particulier chez les jeunes.

14. Plusieurs pays ont fait part des progrès réalisés dans l'élaboration de plans d'action pour un ou deux des trois secteurs visés. Le représentant bulgare a donné des informations sur le plan d'action national bulgare pour la santé et l'environnement de 1997, en faisant observer que son gouvernement avait mis sur pied un comité directeur composé de représentants de plusieurs secteurs, notamment de l'emploi. Le Gouvernement bulgare révisait actuellement son plan d'action pour y inclure un volet consacré à la santé des enfants; il présenterait les conclusions de la session du Comité directeur du PPE-TSE et de la Déclaration d'Amsterdam au comité directeur du plan d'action national bulgare pour la santé et l'environnement. De nouvelles activités seraient ajoutées pour tenir compte de la Déclaration d'Amsterdam.

15. Le Comité directeur est convenu d'étudier plus avant les moyens de faciliter l'élaboration, par les États membres, de plans d'action nationaux pour les transports, la santé et l'environnement par le biais du Partenariat du PPE-TSE (voir *infra*). On trouvera la description d'un projet consacré à l'élaboration de recommandations pour la mise sur pied de plans d'action nationaux pour les transports, la santé et l'environnement aux paragraphes 27 et 28.

## 2. Les courses de relais

16. Le secrétariat a expliqué en quoi consistaient les «courses de relais» du PPE-TSE. À l'issue de la troisième Réunion de haut niveau, le Gouvernement néerlandais avait lancé l'idée d'une transmission d'un pays à l'autre dans toute la région de la CEE-OMS d'un «bâton» symbolisant les grands messages du PPE-TSE. Il s'agirait d'échanger des informations sur les meilleures pratiques et des données d'expérience en matière de transport urbain durable, sans oublier la question importante des politiques intégrées. Plusieurs courses de relais se dérouleraient en parallèle, sur des thèmes préalablement déterminés.

17. La première course de relais a débuté à Pruhonice (République tchèque), à l'occasion d'un atelier sur le thème de la pratique de la marche et du cyclisme dans de bonnes conditions de sécurité et de santé en milieu urbain (du 23 au 25 septembre 2009). La course sur la pratique de la marche et du cyclisme se poursuivrait, la prochaine halte étant prévue en Géorgie en septembre 2010. Le Comité directeur a indiqué qu'il préférerait que l'atelier ait lieu dans une ville de petite ou de moyenne importance.

18. Une deuxième course de relais se déroulerait sur le thème des conditions institutionnelles propices à l'intégration des politiques des transports, de la santé et de l'environnement. L'atelier au cours duquel elle serait lancée était prévu en juin 2010 à Skopje. Des informations détaillées sur les projets de courses de relais sont données plus loin.

## 3. Le Partenariat du PPE-TSE

19. Le secrétariat a présenté un document sur le Partenariat du PPE-TSE, sa portée, ses missions et son organisation (document informel n° 5). Y est également décrit son mode de fonctionnement, qui distingue les partenaires de base, les partenaires associés et les «Amis du Partenariat». Le Partenariat du PPE-TSE peut être considéré comme le «centre», qui est chargé de fournir une assistance technique pour l'élaboration des plans d'action nationaux

pour les transports, la santé et l'environnement ainsi que d'offrir des outils de production, des méthodes et des ressources de même que d'autres appuis concrets pour les courses de relais du PPE-TSE. L'objectif principal du Partenariat était de renforcer les capacités des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC), et de l'Europe du Sud-Est (ESE).

20. Outre les partenaires de base et les partenaires associés, les Amis du Partenariat comprendraient un nombre limité d'États membres qui s'attacheraient à développer le Partenariat au cours de sa phase expérimentale mais qui n'auraient aucune obligation financière. Ils auraient toutefois la possibilité de devenir partenaires de base ou partenaires associés. Les pays de l'EOCAC et de l'ESE pourraient éventuellement faire des contributions en nature au Partenariat, par exemple en détachant des experts techniques ou des consultants.

21. Il a été indiqué clairement que le Partenariat pouvait fournir des experts en mesure de se rendre dans les pays de l'EOCAC et de l'ESE pour y tenir des consultations afin, par exemple, de donner des conseils sur le cadre institutionnel nécessaire à l'intégration des politiques et à l'évaluation des moyens de transport publics ou sur les avantages économiques de la pratique de la marche et du cyclisme. Les compétences des universitaires pourraient être utilisées pour l'élaboration de programmes de formation et d'activités de renforcement des capacités. On attendait du Partenariat qu'il mette notamment sur pied des programmes de formation et des outils de renforcement des capacités.

22. Le secrétariat a rappelé qu'il existait au sein de la CEE deux groupes consultatifs qui pouvaient servir de modèle pour le Partenariat du PPE-TSE, puisqu'ils étaient composés d'experts du secteur privé ainsi que de représentants d'institutions financières, d'autorités locales, d'organisations non gouvernementales, d'associations professionnelles et d'instituts de recherche. Il s'agissait du Groupe consultatif du marché immobilier qui dépend du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers et du Réseau consultatif sur le logement et la gestion urbaine, qui dépend du Comité du logement et de l'aménagement du territoire.

23. Le Comité directeur est convenu de poursuivre l'élaboration d'un cadre pour le fonctionnement du Partenariat et de prendre une décision, à sa session de 2010, sur le mandat du Partenariat du PPE-TSE. Il a été proposé d'organiser une réunion consacrée au Partenariat, soit en avril 2010 à Vienne, soit juste avant ou après l'atelier de Skopje qui devait avoir lieu en juin 2010.

## **B. Plan de travail du PPE-TSE: propositions de projet et contraintes budgétaires (2009-2014)**

24. Le secrétariat a présenté un document décrivant plusieurs projets concrets et leurs contraintes budgétaires pour la période 2009-2014 (ECE/AC.21/SC/2009/4-EUR/09/5088363/4). Le Comité directeur a passé en revue les objectifs, les résultats escomptés et les principaux bénéficiaires des projets, chacun d'eux étant rattaché soit au Partenariat soit à une course de relais du PPE-TSE. Les projets, qui cadraient avec la Déclaration d'Amsterdam, visaient à soutenir les États membres dans la réalisation des buts prioritaires. Ils ont également été étudiés à la onzième réunion du Bureau.

## 1. Projets relatifs aux courses de relais

### a) *Pratique de la marche et du cyclisme dans de bonnes conditions de sécurité et de santé en milieu urbain*

25. Le représentant de la République tchèque et le secrétariat ont présenté les résultats de la première course de relais organisée sur le thème de la pratique de la marche et du cyclisme dans de bonnes conditions de sécurité et de santé en milieu urbain (Pruhonice, République tchèque, 24 et 25 septembre 2009; document informel n° 1). L'atelier avait été mis sur pied en coopération avec les Ministères tchèques de l'environnement, des transports, de la santé et du développement régional ainsi qu'avec la ville de Prague. Ce fut une opération sans effet net sur les émissions de dioxyde de carbone grâce aux arbres plantés pour compenser les émissions de dioxyde de carbone générées par le déplacement des participants jusqu'au lieu de l'atelier; elle s'est accompagnée de plusieurs manifestations parallèles et d'expositions d'équipements et de matériels pour cyclistes.

26. Les participants de la République tchèque et de 13 autres pays ont échangé des informations ainsi que des données sur les bonnes pratiques. Ils ont passé en revue les problèmes et obstacles particuliers rencontrés pour promouvoir la pratique de la marche et du cyclisme en milieu urbain dans les pays de l'EOCAC et d'Europe centrale.

27. Les participants ont préparé et fixé des domaines d'intervention concrets, en encourageant vivement les décideurs politiques, les industriels et la société civile:

a) À reconnaître la pratique de la marche et du cyclisme comme faisant partie intégrante des transports ainsi que des plans d'urbanisme et des politiques de développement urbain, au même titre que les transports publics et la circulation automobile;

b) À promouvoir la mobilité reposant sur l'effort physique, qui contribue au bien-être des individus et à la santé publique, à la réduction du nombre d'accidents de la circulation, du bruit et de la pollution atmosphérique, à la limitation des émissions de gaz à effet de serre et des encombrements de la circulation, tout en rendant les villes plus attractives;

c) À veiller à ce que les infrastructures dévolues à la pratique de la marche et au cyclisme ne comportent pas d'obstacles, notamment pour les enfants, les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite, et soient sûres, accessibles, pratiques, confortables et attrayantes.

28. Ces domaines d'intervention seraient réexaminés et précisés à l'occasion de cette course de relais. On trouvera des informations plus détaillées dans le rapport sur l'atelier (document informel n° 1) et sur le site Web du PPE-TSE<sup>1</sup>.

### b) *Mise en œuvre des conseils concernant les conditions institutionnelles propices à l'intégration des politiques des transports, de la santé et de l'environnement*

29. Le représentant de l'ex-République yougoslave de Macédoine a indiqué qu'une deuxième course de relais était prévue, qu'elle se tiendrait à Skopje et qu'elle porterait sur les conditions institutionnelles propices à l'intégration des politiques des transports, de la santé et de l'environnement.

30. Il s'agira de donner des conseils sur les conditions institutionnelles propices à l'intégration des politiques et de faire connaître des données d'expérience, de bonnes pratiques ainsi que des informations sur le renforcement des capacités. L'atelier s'appuiera

---

<sup>1</sup> [http://www.unece.org/thepep/en/workplan/urban/pruhonice-prague\\_docs.htm](http://www.unece.org/thepep/en/workplan/urban/pruhonice-prague_docs.htm).

sur l'expérience acquise au cours des ateliers précédents tenus à Chisinau, Telč (République tchèque), Tbilissi, Moscou et Nicosie et sur la brochure élaborée par la troisième Réunion de haut niveau à partir des travaux de recherche entrepris en Belgique, en Allemagne et aux Pays-Bas<sup>2</sup>. Une première note de synthèse avait déjà été préparée pour l'atelier de Skopje.

31. Le Comité directeur s'est félicité de la proposition de l'ex-République yougoslave de Macédoine d'organiser cette activité et a invité les États membres à faire part au secrétariat, dans les meilleurs délais, de leur intention d'accueillir d'autres ateliers dans le cadre de cette course de relais.

## **2. Projets relatifs au Partenariat du PPE-TSE**

### *a) Élaboration de recommandations à l'intention des États membres concernant les plans d'action nationaux pour les transports, la santé et l'environnement*

32. Le secrétariat a présenté une proposition de projet visant à aider les États membres à concevoir des plans d'action nationaux pour les transports, la santé et l'environnement. Dans le cadre de ce projet, qui devrait s'appuyer sur les mécanismes, plans et programmes existants ainsi que sur le Partenariat du PPE-TSE en tant que cadre et vivier de compétences, des conseils seraient dispensés aux différents États membres concernant l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des plans d'action nationaux ou infranationaux prenant en compte l'intégration des politiques et des actions concernant à la fois les secteurs des transports, de la santé et de l'environnement.

33. Le budget nécessaire à cette activité dépendait de la demande des États membres en matière d'élaboration de plans d'action nationaux pour les transports, la santé et l'environnement et de l'étendue de la couverture actuelle des trois secteurs par les plans nationaux en vigueur.

34. Le Comité directeur s'est félicité de cette proposition et a demandé au Bureau d'étudier, avec l'aide du secrétariat, les mécanismes à mettre en place œuvre pour lancer la phase expérimentale du projet.

### *b) Utilisation de la Boîte à outils du Programme disponible sur le Portail d'échange d'informations du PPE-TSE*

35. Le secrétariat a présenté une proposition de projet sur l'utilisation, au niveau national, de la Boîte à outils du Programme disponible sur le Portail d'échange d'informations du PPE-TSE. Le projet consistait à créer des liens entre le Portail d'échange d'informations du PPE-TSE – un portail d'information en ligne donnant accès à des études universitaires, des politiques et des pratiques optimales en matière de transports, de santé et d'environnement – et la Boîte à outils du Programme, qui réunissait les messages essentiels, des dossiers concrets et des exemples de pratiques prometteuses en matière de transport urbain durable.

36. Le Comité a approuvé la proposition de projet et a souligné qu'il était important de traduire en russe, dans la mesure du possible, les données et informations réunies dans le Portail d'échange et la Boîte à outils afin de permettre aux pays de l'EOCAC de les utiliser pleinement.

---

<sup>2</sup> Travailler ensemble pour un transport durable et sain: Guide pratique des conditions institutionnelles propices à l'intégration des politiques des transports, de la santé et de l'environnement (CEE 2008, ECE/AC.21/1).

c) *Évaluation économique des effets sur la santé de la pratique de la marche et du cyclisme*

37. Le secrétariat a présenté une proposition de projet sur l'évaluation économique des effets sur la santé des transports, notamment de la pratique de la marche et du cyclisme. Le projet visait à compléter les méthodologies précédemment élaborées pour quantifier les effets des transports sur la santé ainsi que les avantages qu'ils présentaient pour la santé. Il s'agissait notamment de l'Outil d'évaluation de l'impact économique du cyclisme sur la santé (HEAT) qui posait la question suivante: quelle est la valeur économique de la réduction de la mortalité induite par  $x$  personnes pratiquant le cyclisme sur une distance  $y$  la plupart du temps? L'Outil avait été utilisé dans plusieurs États membres, dont l'Autriche, les Pays-Bas, la République tchèque et le Royaume-Uni. Il était en cours d'adaptation pour les États-Unis en collaboration avec le United States Centre for Disease Control (Centre de lutte contre les maladies des États-Unis). L'autre méthodologie consistait à évaluer l'incidence économique des effets des transports sur la santé, en particulier des enfants.

38. Il a été demandé aux États membres de faire part au secrétariat, pour le 15 janvier 2010, de leur intention de jouer un rôle moteur dans le projet. La mise en œuvre de ce projet pourrait faire partie intégrante de la phase expérimentale du Partenariat du PPE-TSE. Le représentant français a proposé de traduire en français le document sur l'Outil d'évaluation de l'impact économique du cyclisme sur la santé afin de faciliter sa diffusion et son utilisation. Le Comité directeur s'est félicité des résultats obtenus jusqu'alors et a demandé au Bureau de lui rendre compte, en 2010, de l'état d'avancement de la mise en œuvre du projet.

d) *Centre de Partenariat du PPE-TSE pour le renforcement des capacités dans les domaines des transports, de l'environnement et de la santé*

39. L'objectif principal de cette proposition de projet était de soutenir l'action nationale, notamment l'élaboration et l'évaluation des plans d'action nationaux pour les transports, la santé et l'environnement, par le renforcement des capacités et la formation, en utilisant pour ce faire différents mécanismes comme par exemple les stages de formation intersectoriels, les projets de jumelage entre différentes administrations, les «écoles d'été» à l'échelle régionale ou infrarégionale ou les cours de formation en ligne .

40. Les résultats escomptés étaient la mise au point d'outils de formation souples pouvant satisfaire les besoins en matière de renforcement des capacités, la création d'une masse critique de connaissances propre à faciliter l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action nationaux pour les transports, la santé et l'environnement, des contributions à la Boîte à outils et les courses de relais du PPE-TSE.

41. Le Comité a passé en revue les principales idées à prendre en compte pour le plan de travail du Partenariat du PPE-TSE, comme l'intégration de conseils, un appui pays par pays pour l'élaboration des plans d'action nationaux pour les transports, la santé et l'environnement, et le fait que ce plan serve d'intermédiaire entre les pays intéressés de l'Union européenne, de l'EOCAC et de l'ESE et les institutions financières.

42. Il a été demandé aux États membres de faire part au secrétariat, dans les meilleurs délais, de leur souhait de prendre la tête de ce projet. Le Bureau devra faire rapport à la prochaine session du Comité directeur sur les résultats obtenus dans ce domaine d'activité.

e) *Initiative de vulgarisation ciblée du PPE-TSE-Programme des Nations Unies pour l'environnement sur le transport urbain durable dans la région de l'Europe de l'Est, du Caucase, de l'Asie centrale et de l'Europe du Sud-Est*

43. Un représentant du Programme des Nations Unies pour l'environnement a présenté une proposition de projet relative à une initiative de vulgarisation ciblée sur le transport urbain durable dans la région de l'EOCAC et de l'ESE. L'objectif en était de mieux faire

connaître les diverses options de transport durable rentables à travers des activités de communication. Le projet était articulé autour de deux thèmes prioritaires: les transports urbains durables et la jeunesse. Les résultats et les effets escomptés étaient de renforcer la communication et la vulgarisation, ainsi que d'améliorer l'accès à des connaissances spécialisées et des réseaux qui permettraient de mettre sur pied des démarches et solutions favorisant un transport durable. Pour ce faire, on pourrait élaborer des matériels et outils de sensibilisation et de formation et soutenir des campagnes d'information du public, y compris des spots à la radio et à la télévision et des manifestations thématiques annuelles (document informel n° 6).

44. Le Comité s'est félicité de cette proposition de projet et a décidé d'en examiner les premiers résultats à sa prochaine session.

#### **IV. Cadre institutionnel**

45. Le secrétariat a présenté un document décrivant le cadre institutionnel du PPE-TSE et a proposé, à la demande du Bureau, d'étudier les moyens d'encourager la participation des États membres et des autres parties prenantes et de les associer plus activement à un débat sur les questions qui relèvent des trois secteurs (ECE/AC.21/SC/2009/7-EUR/09/5088363/7).

46. Le Comité est convenu qu'à partir de 2010, en commençant à sa huitième session, il serait organisé une demi-journée de débats approfondis, à laquelle participeraient des intervenants du secteur privé, des universitaires, des acteurs gouvernementaux et des membres de la société civile, pour étudier plus en détail des thèmes particuliers. Ces thèmes auraient trait aux quatre buts prioritaires énoncés dans la Déclaration d'Amsterdam et feraient l'objet d'un débat au cours des quatre années à venir (à savoir un but par an, entre 2010 et 2013), jusqu'à la quatrième Réunion de haut niveau en 2014.

47. Il a été demandé au Bureau de décider à sa prochaine session du thème qui serait débattu à la prochaine session du Comité directeur en 2010 et d'orienter les préparatifs qui s'imposent. Il a été suggéré que les thèmes soient en corrélation avec un des deux sujets choisis pour la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» prévue à Astana (Kazakhstan, septembre/octobre 2011), à savoir «Pour une économie plus respectueuse de l'environnement» et «Prise en compte de l'environnement dans le développement économique».

#### **V. Options de financement**

48. Le secrétariat a présenté un document exposant différentes options pour les activités de financement au titre du PPE-TSE (ECE/AC.21/SC/2009/5-EUR/095088363/5). Le Comité directeur a réaffirmé la nécessité d'un financement stable sur le long terme. Les représentants de plusieurs États membres, dont l'Autriche, la Fédération de Russie, la France, la Norvège, les Pays-Bas et la Suisse, ont exprimé leur soutien permanent au PPE-TSE. Ils ont indiqué qu'ils fourniraient une assistance en nature (par exemple, la traduction de documents en russe) et/ou verseraient des contributions sur les comptes et fonds d'affectation spéciale pertinents de la CEE et de l'OMS/Europe pour garantir la bonne application du plan de travail adopté, grâce aux mécanismes de mise en œuvre récemment créés.

49. Pour faciliter les transferts de fonds, le Comité directeur a demandé au secrétariat d'envoyer, dans la mesure du possible, les courriers en anglais, en français et en russe directement aux ministères des transports, de la santé et de l'environnement, plutôt qu'aux ministères des affaires étrangères, comme par le passé.

## **VI. Stratégie de communication**

50. Le secrétariat a présenté un document décrivant différentes composantes en vue de l'élaboration d'une stratégie de communication visant à rendre le PPE-TSE plus visible et à sensibiliser à la mobilité durable (document informel n° 2). En plus des projets en cours comme la Boîte à outils, le Portail d'échange d'informations du PPE-TSE et les courses de relais lancées récemment, il fallait également redoubler d'efforts pour faire passer les grands messages du PPE-TSE, en utilisant des supports adaptés aux médias et en développant les relations avec eux.

51. Il était important d'actualiser en permanence le site Web du PPE-TSE et d'y ajouter des illustrations et dessins attractifs, ainsi que des liens vers des sites pertinents et des projets novateurs en matière de transports, de santé et d'environnement. Il a été également proposé de créer un prix «Programme paneuropéen» qui pourrait être un outil de communication.

52. Le Comité directeur est convenu de demander au secrétariat d'élaborer des propositions en vue de mettre au point une stratégie de communication, en se fondant sur les composantes décrites dans le document informel. Une fois qu'il en aura débattu, le Comité présentera les propositions à la prochaine réunion du Bureau.

## **VII. Renforcement des synergies avec d'autres organisations internationales et processus**

53. Le secrétariat a fait rapport sur les préparatifs de la cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé (Parme (Italie), 10-12 mars 2010) ainsi que d'une manifestation parallèle liée au PPE-TSE. Il proposera des thèmes pour cette manifestation et indiquera comment elle pourrait être organisée, ce qui fera l'objet d'un examen par le Bureau.

54. Vu les préparatifs en cours pour la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (Astana, septembre/octobre 2011), le Comité a demandé au secrétariat de chercher les moyens de mieux faire connaître le PPE-TSE pendant la Conférence, éventuellement en organisant une manifestation parallèle ou en utilisant des matériels de relations publiques, étant donné en particulier qu'un des thèmes de la Conférence portait sur une économie plus respectueuse de l'environnement.

## **VIII. Activités de la Commission européenne**

55. Le Comité a pris note des informations fournies par la Direction générale de la santé et de la protection des consommateurs de la Commission européenne, qui attestaient du soutien apporté aux activités du PPE-TSE et soulignaient l'importance de la Déclaration d'Amsterdam en tant que moyen d'encourager les initiatives susceptibles d'inverser la tendance au surpoids et à l'obésité, de créer des environnements favorables à la santé et de promouvoir des styles de vie sains.

56. L'Union européenne avait adopté, le 30 septembre 2009, un plan d'action pour la mobilité urbaine, qui reposait sur 20 mesures concrètes dans les domaines suivants: a) amélioration de l'information (par exemple en collaborant avec les exploitants de transports publics et les autorités compétentes pour améliorer les informations sur les parcours); b) droits des voyageurs (par exemple en collaborant avec les parties prenantes pour mettre en place une série d'engagements sur les droits des voyageurs dans les transports urbains); c) amélioration de la planification; d) écologisation des transports

urbains; e) échange d'informations sur l'expérience acquise; et f) besoins de financements. Ces actions devraient être lancées au cours des quatre prochaines années. En 2012, la Commission procéderait à l'examen de la mise en œuvre du plan d'action et à une évaluation visant à déterminer s'il était nécessaire de prendre de nouvelles mesures<sup>3</sup>.

## **IX. Questions diverses**

57. Le Comité directeur est convenu de faire part au Bureau des points ci-après pour qu'il les examine: a) nécessité d'élaborer un plan de travail concret assorti d'un calendrier précis pour les activités du PPE-TSE; b) organisation d'une manifestation parallèle à la Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé; c) établissement d'un questionnaire succinct pour surveiller les progrès accomplis dans la mise en œuvre au niveau national des buts énoncés dans la Déclaration d'Amsterdam; et d) mise sur pied d'une stratégie de communication (voir annexe).

## **X. Dates de la prochaine session**

58. Il est proposé que la huitième session du Comité directeur ait lieu les 27 et 28 octobre 2010, en débutant à 15 heures le 27 octobre 2010<sup>4</sup>. Le Bureau se réunira le 29 octobre 2010. Les réunions se dérouleront au siège de l'Organisation mondiale de la santé à Genève.

---

<sup>3</sup> Pour de plus amples informations en ligne, voir: [http://ec.europa.eu/transport/urban/urban\\_mobility/urban\\_mobility\\_en.htm](http://ec.europa.eu/transport/urban/urban_mobility/urban_mobility_en.htm).

<sup>4</sup> Sous réserve de la confirmation de la disponibilité des services d'interprétation à ces dates.

## Annexe

### **Rapport de la onzième réunion du Bureau du Comité directeur**

#### **I. Participation**

1. La onzième réunion du Bureau du PPE-TSE s'est tenue le 23 octobre 2009 à Genève; y ont participé: M. Shkelquim Memaj (Albanie), M. Kilian Frey (Allemagne), M. Robert Thaler (Autriche), M<sup>me</sup> Hristina Mleva (Bulgarie), M<sup>me</sup> Lisa Brodey (États-Unis), M. Mihail Kochubovski (ex-République yougoslave de Macédoine), M. Vadim Donchenko (Fédération de Russie), M<sup>me</sup> Nadine Asconchilo (France), M<sup>me</sup> Manana Juruli et M. Mikheil Tushishvili (Géorgie), M. Jiri Bendl (République tchèque), et M<sup>me</sup> Ursula Ulrich-Voegtlin (Suisse). Elle était présidée par M<sup>me</sup> Julie Ng-A-Tham (Pays-Bas). Le secrétariat était représenté par la Division des transports et la Division de l'environnement, du logement et de l'aménagement du territoire de la CEE ainsi que par le Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la santé.

#### **II. Plan de travail et calendrier**

2. Le Bureau a demandé au secrétariat d'établir, compte tenu des débats du Comité directeur et des documents associés, un programme de travail détaillé assorti d'un échéancier. Il conviendra de l'établir dans le respect du programme de travail ordinaire utilisé par la CEE, en faisant apparaître les activités menées au cours des années précédentes (2009-2010) et les résultats escomptés dans les années à venir (2010-2011). Un projet de programme de travail devrait être communiqué aux membres du Bureau, adopté à leur prochaine réunion et soumis à la huitième session du Comité directeur en 2010.

#### **III. Cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé**

3. Le Bureau est convenu de proposer des idées concernant l'organisation d'une manifestation parallèle à la cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé (10-12 mars 2010, Parme (Italie)). Il a été suggéré d'utiliser le site Web de la Conférence et de proposer d'en faire une conférence écologique en invitant les participants à utiliser des moyens de transport respectueux de l'environnement pour s'y rendre ainsi que de créer un lien entre ce site et le PPE-TSE afin d'en diffuser le message. Lors de cette manifestation parallèle, il s'agira de mettre en avant les réalisations du PPE-TSE et de chercher à créer des liens avec les programmes existants et d'autres manifestations parallèles.

4. La manifestation parallèle pourrait avoir pour thèmes: a) le lancement d'une course de relais sur la pratique de la marche et le cyclisme et b) la gestion de la mobilité pour les enfants et les écoles. Le représentant des États-Unis a fait observer que le cyclisme était une pratique typiquement européenne et que le PPE-TSE était une initiative s'inscrivant dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques. Cela pourrait être mentionné lors de la première journée de la Conférence, laquelle était consacrée aux changements climatiques,

alors que la gestion de la mobilité des enfants pourrait l'être le deuxième jour, qui mettait l'accent sur l'environnement et la santé des enfants.

5. Les membres du Bureau sont convenus de prendre langue avec leurs ministres pour étudier les moyens de faire mieux connaître le PPE-TSE grâce à des interventions sur des questions qui s'y rapportent. D'autres solutions seraient de monter une exposition ou un stand avec un vélo électrique ou un bâton, ou de projeter le film qui l'avait été à la troisième Réunion de haut niveau. Le Bureau a décidé de poursuivre par courriel les échanges d'idées en la matière.

#### **IV. Surveillance**

6. Le Bureau a estimé qu'un rôle important du Comité directeur consistait à surveiller les progrès réalisés au niveau national. Il a demandé au secrétariat d'élaborer un projet de questionnaire à l'intention des États membres pour déterminer le niveau de mise en œuvre des activités relevant du PPE-TSE et les progrès accomplis au niveau national dans la réalisation des buts énoncés dans la Déclaration d'Amsterdam. Il a été suggéré de tirer parti de l'expérience acquise dans le cadre du Plan d'action de l'OMS pour l'environnement et la santé des enfants en Europe, de la Convention de la CEE sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance et du programme de la CEE pour l'éducation au développement durable. Ce questionnaire ne devrait pas engendrer une charge de travail trop lourde pour les États membres et devrait porter essentiellement sur des questions liées aux buts d'Amsterdam. Un projet de questionnaire sera présenté au Bureau pour qu'il l'examine à sa prochaine réunion.

#### **V. Stratégie de communication**

7. Le Bureau a étudié les composantes d'une stratégie de communication qui ont été présentées au Comité et il est convenu de mieux utiliser les compétences des professionnels de l'information du public de la CEE et de l'OMS. Un projet de stratégie de communication qui serait soumis au Bureau à sa prochaine réunion s'accompagnerait d'un échéancier précis pour les quatre années à venir et indiquerait clairement les tâches incombant aux États membres et aux membres du Bureau. Il a été suggéré de tirer parti de l'expérience de jeunes journalistes associés aux préparatifs de la cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé et de solliciter leur aide pour l'élaboration d'une stratégie de communication pour le PPE-TSE.

8. Le Bureau a demandé au secrétariat de concevoir et d'imprimer en trois langues une brochure attrayante sur le PPE-TSE, qui expose les décisions, les nouvelles orientations et les buts prioritaires énoncés dans la Déclaration d'Amsterdam. Il était important de sensibiliser les décideurs politiques des trois secteurs concernés, y compris les spécialistes de la planification des transports. Un projet de brochure ou de dépliant devait être envoyé pour observations aux membres du Bureau, et être publié au début de 2010.

#### **VI. Questions financières**

9. Il a été décidé que le secrétariat établirait une proposition de directives pour le financement des frais des participants aux sessions du Comité directeur du PPE-TSE et du Bureau du Comité directeur, ainsi qu'aux réunions et ateliers connexes, et qu'il la présenterait à la prochaine réunion du Bureau.

10. Le Bureau a également renouvelé la demande faite par le Comité au secrétariat d'établir, à l'intention de tous les États membres (ministères des transports, de la santé et de l'environnement et autres centres de liaison), une lettre circulaire sollicitant des financements pour la période à venir.

## **VII. Dates de la prochaine réunion**

11. Il a été proposé que le Bureau tienne sa prochaine réunion à Skopje à l'occasion de l'atelier au cours duquel sera lancée la course de relais du PPE-TSE consacrée aux conditions institutionnelles propices à l'intégration des politiques des transports, de la santé et de l'environnement (juin 2010), et juste avant ou après une réunion des Amis du Partenariat du PPE-TSE. Le secrétariat a été chargé d'assurer le suivi de cette proposition.

---